

## ETABLISSEMENT DES SOEURS DE L'ESPERANCE

A Montréal

**D**ANS une circulaire qu'il adresse aux membres de son clergé, Mgr l'archevêque leur annonce l'établissement à Montréal des Sœurs de l'Espérance, et il fait connaître l'œuvre spéciale de charité à laquelle se dévouent ces religieuses. Cette lettre où sont traités en outre plusieurs autres sujets, n'est pas destinée au public. Nous avons cependant reçu l'autorisation d'en reproduire ici le passage relatif à l'arrivée parmi nous des religieuses gardes-malades. Les journaux quotidiens voudront bien, comme nous, porter à la connaissance de leurs lecteurs cet extrait de la circulaire de Monseigneur.

Archevêché de Montréal, 27 novembre 1901.

### ETABLISSEMENT DES SŒURS DE L'ESPÉRANCE A MONTRÉAL

La *Semaine religieuse* vous a appris dernièrement l'arrivée des Sœurs de l'Espérance à Montréal. C'est mon devoir de vous les faire connaître, et de vous dire l'œuvre qu'elles viennent accomplir au milieu de notre population.

Ces religieuses forment une des branches de la Congrégation de la Sainte-Famille, fondée à Bordeaux, en France, par l'abbé Noville, en 1820, approuvée et à plusieurs reprises hautement louée par les Souverains-Pontifes. Au nombre de près de quinze cents aujourd'hui, elles possèdent, en France seulement, plus de cinquante maisons, et elles sont établies en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Belgique, jusqu'en Afrique et dans l'Asie.

Leur but unique est de soigner les malades à domicile. Elles n'ont pas d'hôpitaux et ne reçoivent point de patients chez elles, mais se consacrent exclusivement au service des malades dans la famille. Ce sont, en un mot, de vraies gardes-malades,

et ell  
prend  
spécie  
religio  
Pré

vices  
destin  
vent l  
chez l  
comme  
envers

Pou  
sur un  
point  
dans la  
reconn

Rien

plus lai

qui soi

possible

du méd

prescrit

du pré

négliger

désirée,

en faisa

de les ve

Dieu, le

son, tell

On le

œuvres

nous. Au

règle qui

des, dans

admirabl